

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°23/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	29 JANVIER 2021	29 JANVIER 2021
40	32	39		
<b>OBJET :</b> PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE- LIFE 16IPE FR005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA – ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES OU SEMI-ENTERREES				
<b>RESUME :</b> La Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles s’est engagée en 2018 dans le programme européen LIFE SMART WASTE coordonné par la Région.  Un grand nombre d’actions ont été actées et sont ainsi soutenues financièrement par l’Europe et la Région SUD Provence Alpes Côte d’Azur pour améliorer la gestion des déchets.  La CCVBA souhaite étudier la possibilité de compléter la collecte en porte à porte en cours de déploiement sur le territoire par des dispositifs de points d’apport volontaires semi-enterrés ou enterrés (notamment dans les centres anciens). Cette étude peut être financée en partie par l’Europe et la Région Sud PACA dans le cadre du programme européen LIFE SMART WASTE. Dès lors, il est proposé au conseil communautaire, d’une part d’approuver la réalisation de cette étude de faisabilité et d’autre part de solliciter des subventions dans le cadre du programme européen LIFE SMART WASTE pour son financement.				

L’an deux mille vingt et un,  
le quatre février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de Saint-Etienne du grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** M. GARNIER Gérard

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à MME. PELISSIER Aline ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. GALLE Michel à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. CARRE Jean-Christophe ;

**SECRETARE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

Rapporteure : Anne PONIATOWSKI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2019, portant approbation des statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°77/2017 du conseil communautaire en date du 13 avril 2017 autorisant le Président à engager la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles dans le programme LIFE SMART WASTE et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;

**Vu** la convention de partenariat LIFE-IP SMART WASTE PACA signée le 15 juin 2018 entre la région Sud PACA et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles,

Madame la Vice-Présidente rappelle, qu'à l'occasion du transfert de compétence de la collecte en 2017, la CCVBA a souhaité impulser une dynamique forte en matière de prévention, d'économie circulaire et de transition énergétique sur son territoire. A ce titre, la Communauté de communes a programmé de nombreuses actions, pour une majorité inscrite dans le programme européen LIFE coordonné par la Région SUD. Elle a également mené une étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire en 2018, étude ayant permis de flécher des projets à développer dans un délai de 5 ans : Requalification des déchèteries et mise en place des filières de réemploi ; Actions sur les déchets verts ; Mise en place de la collecte en porte à porte ; Création d'un quai de transfert ; Actions auprès des crèches et des écoles ; Étude sur la redevance spéciale ; étude sur les colonnes enterrées....

Madame la Vice-Présidente précise qu'en 2020 la CCVBA a procédé à la mise en place de la collecte en porte à porte, laquelle doit se poursuivre sur l'ensemble du territoire jusque 2022. Cette opération vise à doter le maximum de foyers et professionnels en bacs individuels (pour les ordures ménagères et pour les emballages ménagers et assimilés) afin d'optimiser et d'harmoniser les fréquences de collecte, d'augmenter les performances tri-recyclage et d'améliorer la qualité des déchets collectés. Toutefois, la dotation est difficile dans certains secteurs au regard du type d'habitat ou des caractéristiques de desserte insuffisante pour les bennes à ordures ménagères (notamment les centres anciens). Ainsi, la CCVBA souhaite étudier la possibilité de compléter cette collecte en porte à porte par des dispositifs de points d'apport volontaires semi-enterrés ou enterrés pour 6 flux : ordures ménagères résiduelle, emballages ménagers (avec l'extension plastique), papier, cartons, verre, biodéchets. Ces points permettront également de capter les déchets des touristes dont les départs sont décalés par rapport aux jours de collecte.

Cette étude portera sur les 10 communes du territoire de la CCVBA et permettra de :

- Déterminer le gisement de déchets pour chacun des flux concernés
- Dimensionner les volumes et nombre de dispositifs nécessaires dans les secteurs prédéfinis et autres secteurs qui présenteraient une pertinence
- Proposer des lieux d'implantation au regard des besoins et des différentes contraintes (techniques, réglementaires, etc.)
- Définir les scénarios de collecte ainsi que les éléments technico-économiques des processus envisagés : volume, fréquence, mode et circuit de collecte associés ; incidence technique avec étude des réseaux et travaux à prévoir sur chaque point proposé ; enveloppe financière dont VRD
- Proposer et chiffrer des scénarios de collecte différents : régie, prestation externe, mixte avec détermination des conséquences financières (moyens humains, matériels, etc.)
- Déterminer le coût prévisionnel d'investissement et les coûts d'exploitation de ces dispositifs sur cinq ans à compter de leur mise en service
- Proposer un calendrier de déploiement, en préciser les étapes, modalités et procédures à prévoir ainsi que les coûts associés.

Madame la Vice-Présidente énonce les objectifs généraux poursuivis :

- Augmenter les performances de tri/recyclage
- Proposer un dispositif complémentaire au déploiement de la collecte en porte à porte et apporter un service global à la population
- Supprimer les conteneurs de regroupement d'un volume de 660 à 720 litres présents dans certains secteurs
- Optimiser les fréquences de collecte
- Améliorer la qualité des espaces publics et diminuer les dépôts sauvages
- Apporter une réponse pratique aux attentes des touristes et résidents secondaires

Madame la Vice-Présidente propose aux élus communautaires d'approuver la réalisation de cette étude de faisabilité et d'autre part de solliciter des subventions dans le cadre du programme européen LIFE SMART WASTE pour son financement.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente :

### Délibère :

**Article 1 : Approuve** la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place de colonnes enterrées ou semi-enterrées sur le territoire communautaire ;

**Article 2 : Sollicite** l'aide financière de l'Europe et de la Région Sud PACA dans le cadre du programme LIFE SMART WASTE pour le financement de cette étude ; son coût global étant estimé à 40 000 € TTC et serait financé par :

- Programme LIFE SMART WASTE (aide sollicitée auprès de l'Europe et de la Région Sud PACA) : 28 000 € (Europe : 4 000 €, Région Sud PACA : 24 000 €) soit à hauteur de 70 % du coût TTC de l'étude ;
- Autofinancement Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 12 000 € soit 30% du coût TTC de l'étude.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).